



## recuperer la garde de ces enfants

Par **nardy**, le **24/09/2010** à **15:40**

bonjour

il y a de cela 1an que ma concubine et moi sommes ensemble,elle vivait ds l'oise et moi en dordogne et de la elle decida de ma suivre pour que l'on puisse vivre ensemble avec ces enfants et donc elle en à informe leur père qui n'a rien dit.

d'un comme accord verbal,ma compagne lui laissa les petits en decembre,jusqu'a la fin de l'année scolaire pour ne pas les perturbe et donc en juin 2010,nous aurions du les recuperer,nous aurion du!!!!

c'était sans savoir que le papa,qui à su que nous étions ensemble à pris un avocat en octobre 2009,que depuis plus d'un an il vivait un liaison cache avec son actuel(qui vit maintenant avec eu) et il a fait appel au JAF pour avoir la garde des enfants en janvier 2010 et à reussi à avoir la garde provisoire en mai 2010,sur des attestations rempli de mensonge,autant de sa part que de sa famille,mais cela ma concubine ne peut pas le prouver,elle ne fume pas,ne bois pas et ne drogue pas,tout cela le juge il à gobé.

donc depuis janvier 2010 elle à vu ces enfants entre les WE et les vacances environ 25 à 30 jours en 8 mois,il n'appel jamais pour donner des nouvelles,elle se tape 600km aller/retour pour les voir 2 jours,tout cela est de notre poches et la,debut octobre nous allons avoir la visite d'une enquetrice social,elle n'a pas de boulot,broie du noir,pleur chaque soir,déprime et tout cela sur des mensonges,parce que mr est patron de sa boite(2000€ par mois)et il lui à même dit que si nous venions habite sur paris et sa banlieu,il arrêtrai les poursuites,voici une semaine qu'il lui à dis le contraire,donc il use son moral,joue avec ces nerfs.

comment faire pour le contre et pour qu'elle puisse recuperer ces enfants(sa fille veut vivre avec nous elle à 8ans);

je lui est dit de dépose plainte pour fausse attestation,viloence psychologique et diffamation. il y a t il une faille pour reussir à les recuperer?merci le juge donne tjs à mr.

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **16:17**

Prenez un avocat.

Par **nardy**, le **24/09/2010** à **18:23**

elle à un avocat grace à l'aide juridique,mais je crois qu'il ne fait pas grande chose,à part avoir reçu l'argent,depuis la procedure ils se sont rencontre 2 fois et plus rien.

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **19:00**

Alors relancez-là, demandez où ça en est, ce que l'avocat a entrepris ou compte entreprendre